



Année scolaire 2022-2023 – Taxe scolaire

Réduction du taux de taxe scolaire et mise à la poste des comptes

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 7 juillet 2022 – Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières confirme la mise à la poste des comptes de taxe scolaire couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Un dépliant accompagne le compte et comporte des renseignements complémentaires.

Faits saillants :

- La taxe scolaire s'applique sur les immeubles situés sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et sert à payer l'entretien et le fonctionnement des écoles et des centres de formation, un peu plus de la moitié du coût du transport scolaire, la consommation énergétique et les services corporatifs.
- Le taux de taxe applicable dans l'ensemble du Québec est réduit à 0,1024 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée (0,1054\$ en 2021-2022). En fonction de la variation de la valeur des propriétés dans chacune des municipalités du territoire, l'impact net de l'application de ce taux de taxe est une hausse moyenne de 3,67% du compte de taxe scolaire.
- L'exemption du premier 25 000 \$ de valeur imposable des immeubles instaurée en 2018-2019 est maintenue.
- Si le montant à payer est de moins de 2 \$ ou si la valeur imposable de leur immeuble est égale ou inférieure à 25 000 \$ (le compte étant à 0 \$), les propriétaires ne recevront pas de compte de taxe scolaire. **Tout propriétaire qui ne reçoit pas son compte de taxe scolaire sans être dans l'une ou l'autre de ces situations doit s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxe scolaire par courriel à taxescoalaire@csdhr.qc.ca ou par téléphone au 450 359-6411, ou au 1 877 359-6411 (sans frais). Choisir ensuite l'option 2.**
- Tout nouveau propriétaire ou propriétaire qui a vendu une propriété récemment devrait consulter [notre site web](#) pour des précisions.

Échéances de paiement du compte

Lorsque le compte de taxe scolaire est inférieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en un seul versement, le **11 août 2022**.

Lorsque le compte de taxe scolaire est égal ou supérieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en deux versements, les **11 août 2022** et **10 novembre 2022**.

Le centre administratif sera fermé du 18 au 29 juillet 2022 inclusivement.

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Il accueille plus de 19 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, le CSSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Pour plus d'informations, visitez le csdhr.qc.ca.

– 30 –

Source :

Céline Falardeau

450 359-6411, poste 7345 | celine.falardeau@csdhr.qc.ca

Service des affaires juridiques et des communications

Demande média : cacommunications@csdhr.qc.ca